

## COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU  
SEANCE DU 14/11/2017**

**Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

**Présents (13) :** Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Clément URICHER, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER, Adjoint au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Jean-Marie BUTSCHA, Joseph CARNEMOLLA (à partir du point n°3), Stéphane ESSLINGER, Laetitia ORTSCHITT, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, Grégory ZUNQUIN conseillers municipaux.

**Absent excusé et non représenté :** ../'

**Absent non excusé :** ../'

**Ont donné procuration (2) :** Jean-Baptiste MEYER qui a donné procuration à Etienne ANTONOT. Alexandra STEMMELIN qui a donné procuration à Laetitia ORTSCHITT.

**Est désignée secrétaire de séance, Laetitia ORTSCHITT, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2017.
2. Convention entre la Commune et FPS TOWERS (antenne radiotéléphonie).
3. Instauration d'une amende forfaitaire pour la prise en charge de dépôts sauvages.
4. Convention avec la ville de Mulhouse pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.
5. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération (Conseil Départemental du Haut-Rhin).
6. Déplacement de M. le Maire au salon des Maires 2017.
7. Divers.



### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2017.**

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2017 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

### **2. Convention entre la Commune et FPS TOWERS (antenne radiotéléphonie).**

M. le Maire remercie le groupe de travail qui s'est penché plus en avant sur la convention suite à la dernière séance du Conseil Municipal. Des contre-propositions ont été formulées par FPS TOWERS. C'est sur cette base que la convention a été présentée en séance de commissions réunies le 7 novembre dernier à l'ensemble des membres. Jean Marc GINDER informe que des modifications à la marge sont encore possible en faveur de la Commune.

VU la proposition de convention,

OUI les explications de M. le Maire et de Jean-Marc GINDER, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec FPS TOWERS concernant l'antenne radiotéléphonique située près du stade, route de Habsheim,
- **CHARGE** M. le Maire de la signature de la convention et tout document afférent.

Joseph CARNEMOLLA rejoint la séance.

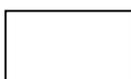
### **3. Instauration d'une amende forfaitaire pour la prise en charge de dépôts sauvages.**

Les dépôts sauvages d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Constatation faite que certaines personnes indécates se débarrassent de leurs ordures dans les endroits publics, le Maire propose de facturer au contrevenant qui sera identifié, un forfait d'enlèvement et d'élimination par le service technique de la commune, de leur dépôt illicite.

M. le Maire rappelle que Grégory ZUNQUIN a, à juste titre, rappelé que la voie judiciaire existe et que la Commune la respecte. Néanmoins il rappelle que cette amende forfaitaire vient en parallèle de cette procédure.

OUI les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'instaurer un tarif forfaitaire de 150 € pour la prise en charge de tous types de dépôts sauvages par le service technique de la commune aux fins d'élimination, lorsque le contrevenant est identifié,
- **DECIDE** d'instaurer un tarif forfaitaire triplé (soit 450 €) en cas de récidive,
- **CHARGE** le Maire ainsi que les garde-champêtres de la Brigade Verte de l'application de la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à sa bonne exécution.



#### **4. Convention avec la ville de Mulhouse pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.**

Monsieur le Maire rappelle que les autorisations d'urbanisme sont à ce jour instruites par les services de la DDT du Haut-Rhin. Toutefois, les services de la DDT ne sont mis à la disposition des communes que pour les communes membres des intercommunalités de moins de 15 000 habitants, ce qui était le cas de feu la CCPFRS. Or, depuis l'intégration de la Commune dans M2A le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce n'est plus le cas. Une dérogation d'un an a été accordée en application de la loi ALUR.

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Commune devra soit instruire les autorisations en interne soit trouver un partenaire externe pour l'instruction.

Jean-Marc GINDER, Adjoint au Maire, explique que la Commune aurait les compétences internes pour instruire les autorisations. Néanmoins et eût égard à l'expérience passée, l'appui d'un service externe compétent peut s'avérer sécurisant tant pour la Commune que pour les pétitionnaires.

Aussi, contacts ont été pris avec la Ville de Mulhouse, le SCIN et l'ADAUHR. L'offre la plus intéressante qualitativement et financièrement est celle de la ville de Mulhouse.

Le projet de convention, signé pour 3 ans, stipule que la Ville de Mulhouse instruira les permis de construire. Les déclarations préalables de travaux, les permis de démolir et les certificats d'urbanisme seront instruits en interne par la Commune. Sachant que le service instructeur de la Ville de Mulhouse et l'ADAUHR pourront être sollicités à titre de conseil sur des dossiers complexes.

Les conditions financières ont été établies selon la moyenne des dossiers traités sur les 5 dernières années à savoir 7 permis de construire par an pour un montant annuel de 815,00 €.

Un montant forfaitaire de 163,00 € par dossier supplémentaire est prévu.

OUI les explications de de M. le Maire,

VU la proposition de convention avec la Ville de Mulhouse présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention cadre d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol,
- **CHARGE** M. le Maire de la signature de la Convention et tout document afférent.

#### **5. Convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération (Conseil Départemental du Haut Rhin)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3213-3, L.3321-1,

VU le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT que le Département du Haut-Rhin et la Commune doivent mettre en œuvre, chacun pour ce qui le concerne, les mesures relevant de leur compétence respective,

OUI les explications de M. le Maire, qui rappelle notamment que la police des routes départementales en agglomération relève de la compétence du Maire en application des articles L.2213-1 et L.2542-3 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de répartition des charges d'entretien des RD en agglomération avec le Département du Haut-Rhin,
- **CHARGE** M. le Maire de la signature de la Convention et de tout document afférent.



## **6. Déplacement de M. le Maire au salon des Maires 2017.**

M. le Maire se rendra au 100<sup>ème</sup> Salon des Maires du lundi 20 au jeudi 23 novembre 2017 au Palais des Congrès Porte de Versailles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et d'inscription pour le déplacement de M. le Maire au Salon des Maires,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017.

## **7. Divers.**

Le projet chantier « Kirchfeld » a été présenté en commission réunies le 7 novembre dernier (conditions techniques et financières). Le Conseil Municipal a donné son accord de principe. M. le Maire rappelle que les travaux seront concomitants avec les travaux prévus par ROSACE (installation de la fibre).

Le prochain Forum M2A se tiendra le lundi 27 novembre. M. le Maire rappelle que le Forum est ouvert à tous les conseillers municipaux.

Pour le service du 17/12 (repas des aînés) M. le Maire attend la réponse des élus pour l'aide au service.

Les dernières analyses d'eau sont conformes aux exigences et norme de qualité en vigueur.

Le toit du « Mille Club » a été réparé par le Service Technique. M. le Maire tient à souligner le travail de qualité effectué par les agents communaux en régie et leur implication tout au long de l'année.

Un logement communal s'est libéré au 1<sup>er</sup> étage du 8 rue de l'Ecole. L'information sera transmise à l'ensemble de la population mercredi 15/11. La cuisine va être refaite pour 2 000,00 € (installation en régie).

Une marquise sera installée par le service technique à l'entrée du sous-sol de la Maison Villageoise.

M. le Maire a assisté aux conseils d'école du premier trimestre (maternelle et élémentaire). Le retour de la semaine à 4 jours semble satisfaire tous les acteurs (enseignants, parents, élèves).

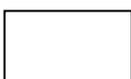
Le transport à la demande va être instauré et testé à partir du 20 novembre. L'information et les modalités pratiques seront transmises à tous les habitants dans un Avis à la population.

Jean-Marc GINDER rappelle que l'aire de jeu rue Saint Martin a été fermée suite à des incivilités répétées de certains enfants. Les familles concernées ont été contactées pour mettre les choses au point. Une réouverture est prévue prochainement.

Carole TALLEUX remercie les conseillers présents pour l'aide matérielle lors de la cérémonie du 11 novembre.

Clément URICHER informe qu'une réunion concernant les prairies sur l'île du Rhin envahies par les solidages en présence d'agriculteurs intéressés, d'EDF, de M2A. Le projet suit son cours.

La séance est levée à 20h15.

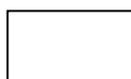


**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations  
du conseil municipal de la commune de Petit-Landau  
Séance du 14/11/2017**

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 12 septembre 2017.
2. Convention entre la Commune et FPS TOWERS (antenne radiotéléphonie).
3. Instauration d'une amende forfaitaire pour la prise en charge de dépôts sauvages.
4. Convention avec la ville de Mulhouse pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.
5. Convention de répartition des charges d'entretien en RD en agglomération (Conseil Départemental du Haut-Rhin).
6. Déplacement de M. le Maire au salon des Maires 2017.
7. Divers.

Nom & Prénom	Fonction	Signature	Procuration
LE GAC Armand	Maire		
URICHER Clément	1° adjoint		
TALLEUX Carole	2° adjoint		
GINDER Jean-Marc	3° adjoint		
MEYER Jean-Baptiste	Conseiller municipal	<b>Procuration à Etienne ANTONOT</b>	
ESSLINGER Stéphane	Conseiller municipal		
CARNEMOLLA Joseph	Conseiller municipal		
ANTONOT Etienne	Conseiller municipal		
WENDLING Myriam	Conseillère municipale		
ORTSCHITT Laetitia	Conseillère municipale		
SUTTER Antoine	Conseiller municipal		
ZUNQUIN Grégory	Conseiller municipal		



STEMMELIN Alexandra	Conseillère municipale	<b>Procuration à Laetitia ORTSCHITT</b>	
BUTSCHA Christian	Conseiller municipal		
BUTSCHA Jean-Marie	Conseiller municipal		

